

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 211213-03)**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le treize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Florence POEYUSAN, Christine CALEN, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS	Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle le caractère prévisionnel du budget voté en début d'année, de ce fait il y a lieu de procéder à des ajustements en fin d'exercice. Il convient de décider des ouvertures et des transferts de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Articles / Fonction - Libellés	Dépenses	Recettes
011	615221 / 212 – Entretien des bâtiments	102 000,00	
011	615221 / 414 – Entretien des bâtiments	11 000,00	
011	615231 / 824 – Entretien des voiries	14 000,00	
011	615232 / 824 - Entretien des réseaux	5 500,00	
011	6226 / 020 – Honoraires	15 000,00	
013	7398 / 95 – Reversements divers (Taxe addit de la taxe de séjour – TATS)	500,00	
012	64131 / 020 - Rémunérations brutes (non titulaires)	35 000,00	

012	6451 / 020 - Charges sociales URSSAF	8 000,00	
012	6453 / 020 - Charges sociales retraite	6 000,00	
012	6454 / 020 - Charges sociales pôle emploi	1 000,00	
013	6419 / 020 – Remboursement frais de personnel		-20 000,00
77	7718 / 020 – Autres produits exceptionnels		50 000,00
73	7381 / 01 – Taxe additionnelle aux droits de mutations		168 000,00
Total section FONCTIONNEMENT		198 000,00	198 000,00

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont augmentées de 147 500€ pour tenir compte de réparations imprévues sur les bâtiments et les espaces public : plaine scolaire, Kirolak, borne arrêt minute d'Atherbea, bornes électriques de la place Atchoarena. La plupart de ces dépenses font l'objet d'une expertise pour la prise en charge par les assurances, ce qui explique en partie l'augmentation des dépenses d'honoraires.

Au chapitre 013, le reversement de la Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS) au Département des Pyrénées-Atlantiques est augmenté de 500€.

Enfin, les frais de personnel (chapitre 012) sont augmentés de 50 000€ (soit +0,97 % du chapitre) pour tenir compte des dépenses supplémentaires engagées afin de faire face à la crise sanitaire.

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Articles / Fonction - Libellés	Dépenses	Recettes
10	10226 / 01 – Taxes d'urbanismes		4 470,00
10	10251 / 824 – Dons mécénat		40 000,00
13	1311 / 020 – Subvention amortissable (site internet et numérique mairie)		59 935,00
13	1311 / 421 – Subvention amortissable (espace famille)		23 805,00
13	1311 / 321 – Subvention amortissable (numérique bibliothèque)		12 000,00
13	1321 / 414 – Subvention non amortissable (grand fronton)		86 400,00
13	1341 / 020 – DETR (Gidalekua & mairie)		273 390,00
23	2313 / 414 – Immob en cours (grand fronton)	60 000,00	
23	2313 / 020 – Immob en cours (mairie)	200 000,00	
23	2313 / 71 – Immob en cours (Atherbea)	40 000,00	
23	2313 / 01 – Immob en cours (divers bâtiments)	30 000,00	
21	2128 / 831 – Aménagements terrains	30 000,00	
21	2188 / 824 – Autres immob	20 000,00	

23	2312 / 824 – Immob en cours (Koskenia)	15 000,00	
20	2051 / 020 – Brevets logiciels	45 000,00	
21	2183 / 020 - Matériels informatiques	5 000,00	
21	2183 / 211 – Matériels informatiques	35 000,00	
21	2182 / 020 – Véhicules	20 000,00	
Total section INVESTISSEMENT		500 000,00	500 000,00

Les recettes d'investissement sont augmentées de 500 000€ pour enregistrer :

- les subventions perçues cette année dans le cadre du plan de relance pour 455 530€ ;
- les dons au titre du mécénat pour 40 000€
- et un ajustement des taxes d'urbanisme pour 4 470€.

Ces recettes supplémentaires sont affecter à :

- des compléments de travaux pour 330 000€ : grand fronton, mairie, Atherbea ;
- des aménagements du littoral pour 65 K€ : accès handicapés à la plage de l'Uhabia, Tour de guet Koskenia ;
- des équipements notamment numériques à hauteur de 85 K€ : renouvellement du portail famille, renouvellement du site internet municipal, renouvellement du logiciel de la bibliothèque et de l'interface utilisateur, renouvellement du logiciel de gestion électronique des courriers, installation d'un panneau numérique devant la mairie, renouvellement du logiciel finances ;
- le remplacement d'un véhicule pour 20 K€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **15 DEC. 2021**
et publication ou notification du **15 DEC. 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI